



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9230^e séance

Mercredi 21 décembre 2022, à 10 h 15
New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Kamboj (Inde)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Issahaku
Irlande	M. Mythen
Kenya	M ^{me} Mbabu
Mexique	M. Ochoa Martínez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne (S/2022/933)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité (S/2022/956)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne (S/2022/933)

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité (S/2022/956)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/933, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne, et sur le document S/2022/956, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), 2585 (2021) et 2642 (2022) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Il y a deux semaines, je me suis rendu à Damas pour poursuivre ma discussion avec le Gouvernement syrien concernant la poursuite du processus politique visant à mettre en œuvre la résolution 2254 (2015). Durant ma visite, les conditions sur le terrain étaient en train de prendre une tournure

inquiétante. Les Syriens sont confrontés à une crise humanitaire et économique de plus en plus profonde, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays et dans les zones contrôlées par le Gouvernement comme dans celles qui ne le sont pas, où la situation reste particulièrement grave, en particulier dans les camps de déplacés.

Nous sommes confrontés à une situation qui est le fruit de plus d'une décennie de guerre et de conflit, de corruption et de mauvaise gestion, de la crise financière libanaise, de la maladie à coronavirus (COVID-19), des sanctions et des retombées de la guerre en Ukraine. Les évaluations menées par l'ONU nous apprennent que des parents sautent des repas pour que leurs enfants puissent manger. L'électricité et le carburant, y compris l'huile de chauffe, se font plus rares que jamais. Un grand nombre de personnes ont de moins en moins accès à l'eau potable et aux soins de santé et éprouvent des difficultés croissantes à communiquer avec leurs proches ou leurs collègues, en raison de pannes de connexion et d'infrastructures défaillantes. Mes collègues de l'ONU m'ont expliqué directement que les besoins des Syriens augmentaient alors que les ressources, elles, diminuaient. Même les gens qui n'auraient normalement pas besoin d'assistance – comme par exemple ceux qui ont un salaire régulier – sont dans le besoin du fait de la dépréciation de la livre. Il ne fait aucun doute que la situation ne va aller qu'en empirant à mesure que l'hiver avance.

Le Gouvernement a fermé les organismes publics pendant plusieurs jours en conséquence des pénuries d'électricité. Certains fonctionnaires ne peuvent se rendre au travail parce qu'ils n'ont pas d'essence. À Damas, nous avons pu voir les signes tangibles d'une aggravation de la crise : des rues sombres, des maisons sans lumière et peu de circulation. Les paiements s'effectuent avec des liasses de billets, car la livre syrienne a atteint un niveau historiquement bas.

Ce sombre tableau humanitaire et économique est déjà bien mauvais, mais si l'on y ajoute la poursuite du conflit armé et le risque d'une escalade militaire, le risque d'une détérioration catastrophique devient bien réel. Nous n'avons heureusement pas observé de nouvelles opérations militaires à grande échelle de la part de l'un ou l'autre des acteurs ce mois-ci, toutefois on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée d'une quelconque manière.

Les mêmes dynamiques dangereuses sont toujours à l'oeuvre, et elles ont des répercussions sur les civils. Nous avons constaté que ces dynamiques dangereuses ont également des conséquences sur les civils. Nous avons

reçu des informations faisant état de frappes aériennes sporadiques menées par les forces progouvernementales dans le nord-ouest, de frappes aériennes menées par les forces turques dans le nord et de frappes à Damas et dans le sud-ouest attribuées à Israël ; de bombardements, de tirs de roquettes et d'affrontements intermittents de part et d'autre des lignes de confrontation, impliquant l'ensemble des acteurs, à savoir le Gouvernement, l'opposition armée, les Forces démocratiques syriennes et le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, qui est inscrit sur les listes du Conseil de sécurité ; et de la poursuite des attaques perpétrées par Daech contre tous ces acteurs, partout en Syrie ; de certaines informations indiquant que le chef de Daech aurait été tué dans le sud de la Syrie en octobre ; ainsi que d'autres informations faisant état de tensions, de la poursuite de manifestations et de cas d'emploi de la force à Soueïda.

Nous devons remédier à cette tendance alarmante. Au cours de mon exposé au Conseil de sécurité le mois dernier (voir S/PV.9204), j'ai signalé un certain nombre de priorités sur lesquelles nous devons nous concentrer. J'ai mis l'accent sur ces priorités dans le cadre de mes échanges diplomatiques avec les parties syriennes et les acteurs internationaux.

La première priorité est de mettre un terme à l'escalade et de rétablir un calme relatif sur le terrain. Je tiens à rappeler au Conseil de sécurité que grâce à un ensemble d'accords et d'arrangements conclus bilatéralement entre certains acteurs clefs, le niveau de violence a relativement baissé ces dernières années, notamment entre la Russie et la Türkiye pour ce qui est d'Edleb en 2020, et entre la Russie et la Türkiye, et entre la Türkiye et les États-Unis en 2019 en ce qui concerne la région du nord-est, ainsi que s'agissant de la déconfliction entre la Russie et les États-Unis. Mais ces accords et arrangements fragiles ne constituent pas un cessez-le-feu global à l'échelle nationale, au titre de la résolution 2254 (2015).

La violence perdure, et le travail minutieux qui a permis d'aboutir à ces accords et arrangements pourrait être réduit à néant en un instant, bien que tous les acteurs admettent souvent qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit et que la phase militaire du conflit est révolue. Toute escalade pourrait raviver un conflit qui n'est en réalité pas terminé, compromettant ainsi la stabilité de la région et créant des conditions propices à la montée en puissance du terrorisme. Là encore, ce sont les civils qui en paieraient le prix.

Nous avons convoqué une réunion plénière du groupe de travail sur le cessez-le-feu à Genève vendredi dernier dans le but de transmettre un message commun à

tous les États Membres ayant une influence sur le terrain : faire preuve de retenue, protéger les civils, rétablir le calme, s'employer à transformer cet ensemble d'accords et d'arrangements en un cessez-le-feu à l'échelle nationale et adopter une démarche concertée pour lutter contre les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité, dans le respect du droit international.

La deuxième priorité est de renouveler le cadre mis en place par le Conseil de sécurité sur le front humanitaire. Il reste impératif de garantir un accès humanitaire sans entrave à tous les Syriens dans le besoin dans l'ensemble du pays, par toutes les modalités. Comme le Secrétaire général l'a souligné, et comme M. Griffiths le fera certainement après moi aujourd'hui, l'aide transfrontière reste indispensable. Je crois comprendre que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne chacune des priorités énoncées dans la résolution 2642 (2022), à savoir l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front et dans le cadre des opérations transfrontières, ainsi que la mise en œuvre de projets de relèvement rapide. Nous devons préserver et renforcer ces progrès en prorogeant la résolution, dans l'intérêt de tous les Syriens. Voici le principal message que j'adresse au Conseil de sécurité aujourd'hui : il faut continuer à appuyer ce cadre, car des millions de Syriens en dépendent. J'exhorte également les membres du Conseil à faire preuve de générosité en répondant aux appels humanitaires de l'Organisation des Nations Unies.

La troisième priorité sur laquelle j'ai insisté est la nécessité pour la Commission constitutionnelle de reprendre ses réunions à Genève et d'aborder des questions de fond. Comme je l'ai fait savoir au Conseil le mois dernier, l'ONU est tout à fait disposée à reprendre ces réunions dès que les autres parties seront prêtes à le faire. Il n'y a rien de nouveau à signaler sur ce point, en particulier sur la position russe concernant Genève. Néanmoins, je poursuis mes efforts à cet égard, en rappelant notamment à M. Kuzbari, Coprésident de la Commission constitutionnelle nommé par le Gouvernement syrien à Damas, la nécessité de répondre à ma lettre de juin sur l'amélioration des méthodes de travail, à laquelle M. Al-Bahra, Coprésident nommé par la Commission syrienne de négociation, a déjà répondu.

La quatrième priorité consiste à mettre l'accent sur les efforts concernant les personnes détenues, enlevées ou portées disparues. À Damas, j'ai souligné l'importance de communiquer les informations relatives aux détentions et aux libérations. J'ai également insisté sur la nécessité de préserver les droits des personnes détenues en matière de communication, étant donné que leurs proches ont le

droit de savoir si elles sont en vie. Je compte poursuivre le dialogue avec le Gouvernement syrien et toutes les autres parties prenantes en vue de garantir la libération des personnes détenues et la communication des informations, à la mesure de l'ampleur du problème, tout en poursuivant mes échanges avec les associations de familles, de victimes et de personnes rescapées. J'aborde également l'année 2023 avec l'espoir de voir l'Assemblée générale créer une institution consacrée aux personnes disparues, conformément à la recommandation formulée par le Secrétaire général. Une telle mesure permettrait de faire des progrès tangibles dans l'intérêt des millions de Syriens touchés et de fournir un appui adéquat aux personnes rescapées et à leurs familles.

La cinquième priorité est de renforcer le dialogue pour identifier et mettre en œuvre les premières mesures de renforcement progressif de la confiance. Je suis convaincu que les parties prenantes syriennes et les acteurs internationaux peuvent trouver des moyens de prendre des mesures ciblées, concrètes et bilatérales qui nous permettraient d'avancer sur la voie de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). À mon avis, cela pourrait permettre d'apporter des améliorations sensibles au quotidien des citoyens syriens, d'infléchir certaines dynamiques négatives sur le terrain, et d'instaurer une certaine confiance entre les parties et dans le processus politique. J'ai eu une longue discussion avec le Ministre des affaires étrangères Mekdad à Damas à ce sujet, et j'ai pu constater sa volonté de dialoguer. Ce dialogue a assurément été approfondi et je me félicite de l'invitation à retourner à Damas dans le courant de l'année prochaine pour une nouvelle série de pourparlers.

J'ai également rencontré à Genève Badr Jamous, Président de la Commission syrienne de négociation, avec lequel j'ai abordé tout un éventail de questions relatives à la résolution 2254 (2015), notamment les mesures que toutes les parties doivent prendre pour contribuer au renforcement de la confiance et mettre fin aux souffrances de tous les Syriens. Je me réjouis également à la perspective de poursuivre le dialogue avec la Commission syrienne de négociation au cours de l'année à venir.

Je tiens à souligner un sixième et dernier point. Je continuerai à m'appuyer sur les éclairages et les recommandations du Conseil consultatif des femmes, et à intégrer la dimension de genre à toutes nos activités. Je poursuivrai également mon dialogue avec un large éventail de Syriens par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile pour approfondir les échanges sur les questions liées au processus politique et garantir une

participation inclusive. Ce mois-ci, des Syriennes et des Syriens nous ont confié que le niveau de confiance sociale reste très bas. La société civile a plus que jamais un rôle à jouer dans le rétablissement de la cohésion sociale en Syrie. Les Syriennes ont fait preuve d'une résilience admirable, et ont été confrontées à de lourdes épreuves, notamment en tant que chefs de famille. Leur autonomisation et leur inclusion sont d'une importance capitale.

Alors que 2022 touche à sa fin, nous faisons le bilan d'une année très difficile. Les besoins du peuple syrien sont à leur comble depuis le début du conflit, avec en toile de fond la poursuite de l'effondrement économique et de la violence. Il n'y a pas eu de réels progrès au niveau du processus politique. Et la géopolitique mondiale n'a fait que compliquer une situation déjà difficile. Le tableau est sombre.

Mais on dit parfois que l'heure la plus sombre est celle qui précède le lever du soleil. Des Syriens de tous horizons me disent que la situation actuelle est inacceptable et intenable. Et j'ai le sentiment d'une prise de conscience croissante, dans tous les milieux, du fait que laisser le statu quo perdurer et la situation se détériorer est tout simplement hors de question. C'est pourquoi j'appelle tous les membres à apporter leur appui aux mesures que j'ai énoncées aujourd'hui. La Syrie a besoin de toute l'attention de la communauté internationale, à commencer par l'unité du Conseil de sécurité à l'appui du cadre humanitaire, mais aussi de tous les autres éléments que j'ai soulignés.

Mon équipe et moi-même ne ménagerons aucun effort pour faire évoluer la situation dans ce conflit extrêmement difficile au cours de l'année à venir. Nous devons raviver l'espoir des Syriens en l'avenir. Notre objectif reste une solution politique globale, conforme à la résolution 2254 (2015), qui réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens et rétablisse la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Je compte sur la créativité, la collaboration et l'appui des membres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (*parle en anglais*) : Je crains que les membres du Conseil de sécurité ne m'entendent avoir des propos très similaires à ceux de M. Pedersen concernant la situation particulièrement sombre et désastreuse à laquelle est confronté le peuple syrien. Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Bon nombre de records ont été battus en 2022, tous extrêmement négatifs. Les hostilités, par exemple, ont continué de faire beaucoup de victimes, en particulier le long des lignes de front, même s'il est largement admis, comme l'a dit M. Pedersen, que les objectifs militaires sont inopportuns. Rien que dans le nord-ouest de la Syrie, au moins 138 civils ont été tués et 249 blessés. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est passé à 14,6 millions, soit une augmentation de plus de 1,2 million par rapport à 2021. Ce nombre augmentera de nouveau en 2023 pour atteindre un nouveau et terrible record de 15,3 millions. Nous n'avons pas eu de telles statistiques, un tel taux de mortalité, de dégâts et de besoins depuis le début de la crise. Plus de 12 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population syrienne, peinent à trouver de quoi se nourrir. M. Pedersen a parlé avec émotion, il m'a semblé, de la situation économique à laquelle ils sont confrontés. Près de 3 millions de personnes supplémentaires pourraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire.

Les conditions socioéconomiques ont continué de se dégrader. La montée en flèche de l'inflation dans le pays, qui se manifeste surtout par la dévaluation constante de la monnaie locale, associée à la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du carburant que nous connaissons si bien, met les denrées alimentaires de base et autres produits essentiels hors de portée pour des millions de familles. Les prix des produits alimentaires de base, les besoins essentiels et le coût du panier alimentaire de base d'une famille en Syrie ont augmenté de plus de 90 % au cours de cette année. Il n'est pas donc surprenant que la grande majorité des familles syriennes ne soient pas en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Les familles dirigées par des femmes sont plus durement touchées par ces tendances alarmantes. C'est la pire situation observée depuis le début de la crise, et je ne pense pas que l'année 2023 apportera un grand soulagement au peuple syrien.

En dépit des difficultés liées au financement et à un environnement opérationnel complexe, peut-être le plus complexe de tous les programmes d'intervention humanitaire dans le monde aujourd'hui, nos partenaires humanitaires ont fourni une aide vitale à 7,8 millions de personnes chaque mois cette année, dont 2,7 millions ont été atteints grâce aux opérations transfrontières mentionnées par M. Pedersen. L'année 2022 a également été marquée par le choléra, qui, pour la première fois depuis 15 ans, est réapparu en Syrie, comme en fait dans de nombreuses régions du monde, en raison du fait que les systèmes de santé sont mis à rude épreuve. Les épidémies

de choléra éclatent généralement dans des communautés qui ont du mal à avoir de l'eau potable et où les infrastructures d'assainissement et de santé publique ont été endommagées à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, ce qui est le cas en Syrie. Au 18 décembre, environ 62 000 cas suspects de choléra avaient été signalés et, malheureusement, 100 personnes sont mortes. Les partenaires humanitaires renforcent les capacités de surveillance et d'analyse, contrôlent la qualité de l'eau, forment le personnel de santé et sensibilisent le public. De plus, il nous faut d'urgence des fonds supplémentaires pour continuer de lutter contre cette épidémie.

En ce moment même, des millions de personnes en Syrie passent leur douzième hiver consécutif en déplacement. Pour les 2 millions de personnes qui vivent dans des tentes, des camps et des abris de fortune, l'hiver est un moment difficile, avec ses températures négatives, ses vents violents, ses bourrasques soudaines, ses tempêtes de neige et ses inondations, qui détruisent leur abri. Environ 6 millions de personnes, soit une augmentation annuelle d'un tiers, ont besoin d'une aide urgente cet hiver. Les opérations de préparation aux conditions hivernales que les organismes humanitaires mènent pour répondre aux besoins liés à l'hiver, dirigées par nos collègues du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sont financées à hauteur de 21 %. Cela signifie que plus de deux tiers des personnes qui ont besoin d'aide pour affronter ces épreuves ne la recevront pas. Les familles n'auront pas de combustible, de chauffage, de couvertures, de vêtements d'hiver et d'autres articles dont elles ont besoin pour simplement lutter contre le froid et protéger leurs enfants de la terrible emprise de l'hiver. Une fois de plus, ce seront bien sûr les familles dirigées par des femmes qui seront les plus durement touchées.

De plus, les perspectives générales de financement pour la Syrie sont relativement décourageantes. L'année 2022 touche à sa fin, et le plan de réponse humanitaire de 2022 pour ce pays est financé à 43 %. Je suis convaincu que nous terminerons l'année avec moins de la moitié du financement requis. Ce faible niveau de financement, si tard dans l'année, est sans précédent. Nous sommes conscients des nombreuses raisons qui y ont contribué. Mais, de grâce, veillons à ce qu'un nouveau record décevant ne soit pas établi l'année prochaine.

Les femmes et les filles sont les premières victimes de cette crise persistante. La violence fondée sur le genre est généralisée en Syrie, où elle se manifeste sous la forme de sévices physiques, sexuels, psychologiques et économiques. Environ 7,3 millions de personnes, dont une écrasante majorité de femmes et de filles, ont besoin

d'aide pour braver et surmonter la violence fondée sur le genre. Ainsi, 7,3 millions de personnes ont besoin d'un tel soutien, soit un tiers de la population totale. Nous devons faire en sorte qu'elles le reçoivent. Nous devons leur apporter notre aide et un soutien ferme.

Dans moins de trois semaines, la résolution 2642 (2022), qui nous permet d'acheminer l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie à travers les frontières, et à laquelle M. Pedersen a aussi fait référence, va expirer. Il va sans dire que je demande l'appui du Conseil pour que nous puissions faire notre travail, faire ce que les États Membres généreux exigent de nous et apporter cette aide à toutes les personnes qui en ont besoin, où qu'elles soient. Je ne soulignerai jamais assez combien il importe de maintenir cette ligne, qui est d'une importance vitale pour les millions de personnes vivant dans le nord-ouest du pays en particulier. Il ne s'agit pas d'exclure le nord-est, mais de se focaliser sur le nord-ouest. Ne pas proroger la résolution met en péril l'acheminement de l'aide au moment où les personnes en ont le plus besoin, en pleine épidémie de choléra et en plein hiver.

Par ailleurs, je voudrais donner au Conseil quelques statistiques sur le relèvement rapide. Depuis janvier, au moins 125 entités humanitaires ont mis en œuvre 374 projets dans chaque province de Syrie en phase de relèvement rapide. En guise de bonne nouvelle, ces projets ont reçu un montant record de 517 millions de dollars ; 274 des 374 projets sont financés et ont reçu un montant légèrement inférieur à celui-là. Ainsi, le relèvement rapide est en cours, comme l'exige la résolution. Mais, nous avons aussi besoin de l'aide et de l'appui constants de toutes les parties de la région, et du Conseil, pour améliorer notre accès à travers les frontières. Dans le nord-ouest, la neuvième mission de livraison d'aide à travers les lignes de front à Sarmada, dans la province d'Edleb, s'est achevée au début de ce mois. Notre bilan est donc meilleur cette année. Le convoi interinstitutions a acheminé des denrées alimentaires, des médicaments, des articles d'hygiène et d'assainissement et des trousseaux de santé procréative.

Bien sûr, nous devons voir davantage de convois de ce type. Cependant, et je dois le répéter, comme je le fais toujours, ils ne peuvent pas remplacer les opérations transfrontières, qui sont d'une ampleur titanesque. Cette année, près de 600 camions par mois, en moyenne, ont livré des denrées alimentaires et d'autres formes d'aide essentielle à travers la frontière vers le nord-ouest de la Syrie. L'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front constitue donc un complément indispensable, et il est primordial de le renforcer. Un relèvement rapide est capital, tout simplement pour l'estime de soi du peuple syrien et pour ses perspectives d'avenir. Rien

ne peut se substituer au mécanisme transfrontière. Je suis désolé d'être aussi pessimiste. Je rejoins M. Pedersen dans ses priorités, son cadre humanitaire et tous les autres efforts dont lui et son bureau ont besoin pour tenter de mettre fin à cette tragédie pour le peuple syrien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions Geir Pedersen et Martin Griffiths de leurs exposés sur la situation politique et humanitaire en Syrie.

La Fédération de Russie a toujours été d'avis qu'il n'y a pas d'autre solution qu'un processus politique contrôlé et dirigé par les Syriens, mené sous la médiation de l'ONU et dans le plein respect des principes de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, sans aucune ingérence extérieure. À cet égard, nous appuyons systématiquement les efforts déployés par M. Pedersen, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, dans le cadre de son mandat direct, tel qu'énoncé dans la résolution 2254 (2015), dont l'élément clef est la Commission constitutionnelle. Nous prenons note des efforts que M. Pedersen déploie pour dépolitiser l'instance de Genève et garantir la reprise des sessions ordinaires de la Commission, ainsi que de ses contacts avec les Syriens à ce sujet, notamment lors de sa récente visite à Damas au début du mois. Nous partons du principe que les grandes décisions concernant les modalités des cycles de consultations intersyriennes ultérieures doivent être prises par les Syriens, en dehors de toute pression extérieure.

La situation dans le nord de la Syrie demeure préoccupante. Les opérations militaires menées dans les provinces d'Alep, de Raqqa et de Hassaké ont déjà fait des morts, non seulement parmi les militaires syriens, mais aussi parmi les civils, tuant notamment des représentants des médias, et ont détruit des infrastructures civiles. Dans ce contexte, nous condamnons la poursuite des frappes aériennes illégales de l'armée de l'air israélienne. En novembre, au moins deux attaques de ce type ont été signalées, une attaque aérienne contre le terrain d'aviation militaire de Chaeïrat, situé à l'est de Homs, ainsi que des frappes effectuées depuis la Méditerranée, visant les zones centrales et côtières de la Syrie, qui ont tué six militaires syriens et en ont blessé quatre autres. Nous sommes convaincus qu'il ne sera possible d'instaurer une stabilité et une sécurité durables en Syrie que lorsque la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays auront été pleinement

rétablies, que la présence militaire étrangère illégale aura pris fin et que les manoeuvres pour faire de la Syrie une arène de règlement de comptes géopolitiques auront cessé.

Il est triste de constater que la situation humanitaire et socioéconomique se détériore en Syrie. Le prix du panier alimentaire de base est plus élevé que le revenu mensuel de la plupart des Syriens. Si l'on ajoute à cela le fort taux d'inflation et la dévaluation de la livre syrienne, le nombre de personnes ayant besoin d'aide, selon les estimations de l'ONU, atteindra le niveau record de 15 millions en 2023. Dans un contexte de pénuries de carburant, des pannes d'électricité catastrophiques se produisent. Dans certaines provinces, l'électricité n'est disponible que pendant 20 minutes une fois toutes les cinq heures, y compris dans les infrastructures critiques comme les hôpitaux, les écoles et les installations municipales.

En septembre, la pénurie chronique d'eau et le délabrement des infrastructures connexes ont provoqué le déclenchement d'une épidémie de choléra dans la province d'Alep, qui s'est ensuite propagée non seulement à toute la Syrie, mais aussi au Liban voisin. Nous jugeons encourageantes les informations selon lesquelles la moitié des réserves mondiales de doses de vaccin anticholérique ont été envoyées en Syrie. Toutefois, le plan spécial de lutte contre l'épidémie de l'Organisation mondiale de la Santé n'est financé qu'à hauteur d'un tiers.

Pour ce qui est des tendances positives, qui sont très modestes, nous pouvons signaler le fait que le plan d'aide humanitaire 2022 de l'ONU est financé à hauteur de 43 %, même si, comme l'a dit M. Griffiths aujourd'hui, cela reste insuffisant. Nous relevons également l'envoi du neuvième convoi d'Alep vers Sarmada et les projets d'envoi d'un dixième convoi, ainsi que l'accès à Tell Abiad et à Ras el-Aïn qui a été garanti. À vrai dire, ce sont des résultats on ne peut plus élémentaires, et il a fallu beaucoup trop de temps à l'ONU pour les obtenir. Il est difficile de se débarrasser du sentiment que l'on consacre beaucoup plus d'efforts à tenter de prouver le caractère indispensable du mécanisme transfrontière qu'à organiser des livraisons d'aide humanitaire à travers les lignes de front.

Soyons francs et admettons que la situation humanitaire actuelle en Syrie ne crée pas un contexte favorable au renouvellement du mécanisme transfrontière. Ce n'est pas que nous soyons contre la fourniture d'une aide aux Syriens ordinaires, comme certaines délégations tenteront de le faire croire aujourd'hui. Le fait est que la communauté internationale doit tenter sincèrement d'aider toutes les Syriennes et tous les Syriens, sans discrimination ni

politisation, et c'est exactement ce que nous défendons. Mais hélas, le chemin est encore long avant d'y parvenir. Nous pouvons dire que, sur le principe, au cours des six derniers mois, nos collègues occidentaux n'ont pas modifié leur approche opportuniste vis-à-vis de cette question. Ils sont semblables à un étudiant nonchalant à la veille d'un examen, c'est-à-dire qu'ils ne se souviennent des dispositions des résolutions 2585 (2021) et 2642 (2022) que lorsqu'elles sont sur le point d'expirer et qu'ils tentent de convaincre tout le monde qu'au cours des six derniers mois, ils ont œuvré sans relâche à leur mise en œuvre. Il est évident que ce n'est pas tout à fait le cas, et c'est le moins que l'on puisse dire. Malgré les trois cycles de dialogue interactif informel que nous avons eus, le tableau d'ensemble concernant le mécanisme transfrontière n'est pas plus transparent. Les représentants des organismes des Nations Unies et les donateurs occidentaux ne font que tourner autour du pot et jongler avec les chiffres, notamment en ce qui concerne le relèvement rapide, tentant de montrer combien ils font d'efforts tout en prenant soin d'éluider nos questions.

Mais même cette tactique du leurre ne peut dissimuler le fait évident que les projets de relèvement rapide en Syrie sont caractérisés par un déséquilibre géographique inexplicable et injustifié. La moitié de l'argent des donateurs va à Edleb, 15 % à la zone située à l'est de l'Euphrate, et seulement 35 % aux zones contrôlées par Damas, où vit la majorité de la population. Ces chiffres démontrent de manière éloquente à quel point le débat sur le dossier syrien est politisé et à quel point les donateurs occidentaux méprisent les résolutions du Conseil de sécurité. À cela s'ajoute la volonté absolument inacceptable des États occidentaux de maintenir les sanctions unilatérales illicites et illégitimes contre la Syrie, qui ont un effet néfaste sur la vie des Syriens ordinaires.

En dépit des faits évidents et des conclusions d'experts faisant autorité, l'Occident tend à expliquer tous les problèmes des Syriens par la prétendue incompetence des autorités. Lorsque nous soulevons ces questions, notamment dans le cadre des dialogues interactifs que j'ai évoqués, les délégations occidentales s'efforcent de prouver qu'il s'agit d'une question sans rapport avec le sujet. Comment peut-on parler d'aider la Syrie tout en essayant de prendre ce pays à la gorge ?

La question de la création d'obstacles artificiels pour empêcher le retour des réfugiés en Syrie depuis les États voisins est un autre sujet tabou. Ces retours sont pourtant dans l'intérêt de Damas, des réfugiés, eux-mêmes, mais aussi des voisins de la Syrie. Mais les États-Unis et leurs alliés ne sont pas du même avis. Ils pensent que le Gouvernement syrien pourrait récolter d'importants dividendes

politiques si les réfugiés rentraient massivement dans leur patrie. Là encore, comme pour les sanctions, l'Occident fait passer ses objectifs politiques avant les intérêts voire la vie des Syriens ordinaires.

Comment, d'après le Conseil, la partie syrienne perçoit-elle cette situation ? Pour quelles raisons Damas devrait-il croire les promesses hypocrites et opportunistes de l'Occident ? Est-il utile de rappeler la façon dont les pays occidentaux appuient les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham à Edleb, qui continuent de tirer profit des livraisons via le mécanisme transfrontière en raison de son manque de transparence ? À quoi servent ces promesses quand Damas voit bien que l'attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie, tel que proclamé dans les résolutions du Conseil, ne sont en fait que des mots vides de sens pour l'Occident ? Nous allons mettre tout cela d'un côté de la balance et essayer d'imaginer ce qui devrait être mis de l'autre côté pour justifier notre autorisation d'une nouvelle prorogation de six mois du mécanisme transfrontière. Soyons clairs : les arguments prétendant qu'il n'y a pas d'autre option que le mécanisme transfrontière ne sont pas convaincants, parce que cette absence d'options est entretenue par l'inaction des partisans du mécanisme. De nouveaux arguments en faveur du mécanisme transfrontière seront peut-être avancés au cours de la présente séance, mais soyons honnêtes : pour le moment, il y en a eu très peu.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés. Nous tenons également à saluer le travail inlassable et respectueux des principes accompli par les corédacteurs actuels, l'Irlande et la Norvège, et à les en remercier.

Il s'agit de la neuvième séance du Conseil de sécurité depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022) en juillet. Il y a eu jusqu'à présent six séances d'information et trois dialogues interactifs informels, au cours desquels les responsables de l'ONU et les travailleurs humanitaires ont décrit à maintes reprises au Conseil de sécurité l'ampleur, la transparence et la nécessité des opérations transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire. Avant que l'autorisation de mener des opérations transfrontières ne prenne fin le 10 janvier, le Conseil doit confirmer la prorogation de cette autorisation, comme le prévoit la résolution 2642 (2022).

Ce n'est pas une question compliquée. Le Conseil a reconnu en juillet (voir S/PV.9089) qu'il importait de procéder à des opérations transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire pour atténuer la situation humanitaire

dévastatrice en Syrie, laquelle continue de constituer une menace pour la paix et la sécurité dans la région. Le Conseil a également estimé que les opérations transfrontières devaient se poursuivre au-delà du 10 janvier. Les faits qui ont conduit à cette décision en juillet n'ont pas changé. Les conditions humanitaires en Syrie sont pires qu'elles ne l'ont jamais été depuis le début du conflit, comme l'a mentionné M. Griffiths. Quelque 15,3 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire en 2023.

Les opérations transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire constituent le moyen le plus modulable et présentant le meilleur rapport coût-efficacité de fournir des denrées alimentaires, des fournitures médicales et d'autres produits essentiels à 2,4 millions de Syriens qui risquent de mourir de faim, de tomber malades et de subir les affres de l'hiver dans le nord-ouest du pays. L'opération transfrontière des Nations Unies est l'une des plus sécurisées et des plus transparentes au monde. Il n'y a tout simplement pas d'autre option que l'aide transfrontière.

L'ONU a mis en œuvre tous les éléments énoncés dans la résolution 2642 (2022), notamment en augmentant les opérations d'acheminement de l'aide menées à travers les lignes de front et en poursuivant la réalisation à l'échelle nationale de projets de relèvement rapide. Elle a envoyé quatre convois d'aide à travers les lignes de front au cours des cinq mois qui ont suivi le renouvellement du mandat en juillet, doublant pratiquement le nombre total de missions effectuées à travers les lignes de front depuis leur lancement en août 2021. Les experts de l'ONU ont présenté au Conseil un compte rendu clair et logique de leurs projets et de leurs efforts, qui ont été menés dans le respect des principes humanitaires. Les États-Unis ont apporté leur contribution, notamment en finançant des projets de relèvement rapide dans les 14 provinces syriennes et en encourageant l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front en fonction des besoins humanitaires.

La présence continue de milliers de nationaux de pays tiers dans des camps de déplacés et des centres de détention en Syrie complique davantage la situation humanitaire dans le pays et il faut y remédier. Les violences sont monnaie courante dans les camps, et des milliers d'enfants vulnérables y grandissent sans avoir accès à l'éducation, à la protection, notamment à des papiers en règle, aux soins médicaux et à d'autres services de base. En outre, ces camps et centres de détention sont la cible d'attaques perpétrées par Daech, ce qui montre qu'il faut de toute urgence trouver des solutions durables

en organisant des retours et des rapatriements librement consentis, en toute sécurité et dans la dignité. Nous appelons tous les États à rapatrier leurs citoyens qui se trouvent dans ces camps et centres de détention.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'adoption de la résolution 2664 (2022) et remercions vivement l'Irlande d'avoir collaboré étroitement avec nous pour faciliter les discussions tenues au Conseil de sécurité ces derniers mois. Cette résolution institue des dérogations pour raisons humanitaires aux mesures de gel des avoirs prévues par les régimes de sanctions de l'ONU. Nous notons que le fait que ces dérogations s'appliquent au régime de sanctions du Conseil de sécurité contre Daech et Al-Qaida faisant suite à la résolution 1267 (1999) donnera des garanties importantes aux acteurs humanitaires en Syrie, y compris ceux qui fournissent une aide transfrontière.

Hier encore, le Département du Trésor des États-Unis a délivré une nouvelle série de licences générales pour mettre en œuvre la résolution 2664 (2022) dans l'ensemble de nos programmes de sanctions nationales, y compris certains des programmes liés à la Syrie pour lesquels des autorisations humanitaires n'existaient pas encore. Ces modifications apportées aux sanctions de l'ONU et des États-Unis facilitent l'aide humanitaire tout en maintenant les sanctions imposées aux acteurs malveillants. Il s'agit d'une étape importante pour les sanctions de l'ONU contre la Syrie, qui s'appuie sur les nombreuses dérogations, déjà prévues par les sanctions des États-Unis, pour l'aide humanitaire apportée au peuple syrien, notamment la livraison de denrées alimentaires, de médicaments et d'autres produits. En faisant davantage correspondre ces dérogations pour les sanctions imposées tant par l'ONU que par les États-Unis, nous précisons que nos sanctions ne doivent pas entraver les opérations humanitaires ou la fourniture d'une aide à tous ceux qui en ont besoin.

S'agissant de la situation politique, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de progrès au sein de la Commission constitutionnelle, ses travaux ayant été bloqués par des demandes arbitraires formulées par la Russie sur des questions sans rapport avec le sujet. Nous sommes favorables à un processus dirigé et contrôlé par les Syriens, et nous appelons le régime d'Al-Assad à coopérer avec l'Envoyé spécial Pedersen afin de réunir à nouveau la Commission constitutionnelle, d'accepter et de mettre en œuvre un cessez-le-feu complet à l'échelle nationale et de libérer avec humanité les plus de 130 000 personnes portées disparues ou détenues arbitrairement.

Nous demeurons préoccupés par la poursuite des violences et l'escalade récente dans le nord de la Syrie, qui mettent les civils en danger et risquent d'anéantir les progrès accomplis dans la lutte contre Daech. Nous demandons instamment à toutes les parties de désamorcer immédiatement la situation, de protéger les civils et les biens de caractère civil et de respecter le droit international humanitaire. Nous nous félicitons que, vendredi dernier, l'Envoyé spécial Pedersen ait convoqué le Groupe de travail sur le cessez-le-feu à Genève et espérons que la reprise de ce format de réunions pourra contribuer à assurer la stabilité sur le terrain.

La nouvelle année qui est sur le point de débiter est l'occasion pour le régime d'Al-Assad d'entamer le processus de guérison du pays qu'il a si profondément brisé. Nous exhortons le régime à exprimer clairement son soutien à la fourniture d'une aide humanitaire à tous en Syrie, y compris au moyen d'opérations transfrontières, ainsi que son intention de participer dans un esprit constructif aux réunions de la Commission constitutionnelle à Genève dès que l'Envoyé spécial Pedersen pourra les convoquer.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien, la Norvège et l'Irlande. Je remercie M. Pedersen et M. Griffiths de leurs exposés d'aujourd'hui. Je sais également gré au Secrétaire général et à M. Griffiths et à son équipe des deux rapports qui nous ont été fournis sur la situation en Syrie (S/2022/933 et S/2022/956).

La situation ne pourrait être plus claire. Les Syriens continuent de souffrir. La situation humanitaire continue de se dégrader. L'aide humanitaire, quel que soit son mode d'acheminement, reste indispensable pour des millions de personnes dans le pays. On estime que 15,3 millions de personnes auront besoin d'une protection et d'une aide humanitaires en 2023. Il s'agit encore d'une hausse importante par rapport aux 14,6 millions de personnes recensées cette année ; le nombre de personnes dans le besoin n'aura jamais été aussi élevé depuis le début du conflit.

Les Syriens doivent fournir plus d'efforts que jamais pour survivre. Les souffrances humanitaires causées par ce conflit prolongé ont été exacerbées par l'insécurité alimentaire, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la situation économique désastreuse, la crise de l'eau et le choléra. Il est stupéfiant que, entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre de cette année, 450 civils, dont 123 enfants, ont été tués en

raison des hostilités et des violences survenues en Syrie. Ces 123 enfants auraient dû pouvoir apprendre, grandir et s'épanouir en sécurité et en bonne santé.

Les civils ne doivent pas être une cible. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles veillent constamment, tout au long de leurs opérations militaires, à épargner les civils et les biens de caractère civil, conformément au droit international humanitaire.

L'insécurité alimentaire a atteint des niveaux record. Les enfants, en particulier, souffrent. Les taux de malnutrition aiguë sévère ont doublé depuis l'année dernière. Bon nombre d'enfants souffrent d'un retard de croissance et risquent de connaître des problèmes de santé irréversibles. Alors que les écarts de revenus se creusent, les familles n'ont pas les moyens de se nourrir. Certains parents se privent de nourriture pour que leurs enfants ne meurent pas de faim.

Dans un tel contexte, l'aide au relèvement rapide est vitale. De la fourniture de semences à l'installation de lampadaires en passant par la rénovation de boulangeries, d'écoles et de réseaux d'irrigation pour l'agriculture, l'aide au relèvement rapide change la vie des habitants de toutes les provinces syriennes. Entre janvier et septembre, on estime que 10,8 millions de Syriens ont bénéficié directement ou indirectement de projets visant à accroître la résilience. Nous nous félicitons de ces progrès, étayés par la résolution 2642 (2022). Il faut poursuivre dans cette voie.

Pour acheminer une aide vitale aux personnes qui en ont besoin à travers toute la Syrie, toutes les voies d'accès doivent rester disponibles en permanence. La fréquence et la taille des convois d'aide traversant les lignes de front vers le nord-ouest de la Syrie continuent d'augmenter, et nous encourageons la poursuite des efforts en ce sens.

Malgré des progrès notables en matière d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, cette méthode ne peut pas encore se substituer à l'ampleur ou à la portée des opérations transfrontières massives des Nations Unies. Comme l'a dit l'Envoyé spécial Pederesen, le mécanisme transfrontière, qui est hautement surveillé, reste une bouée de sauvetage indispensable, qui permet de fournir une aide alimentaire, un abri, de l'eau, des services d'assainissement et d'hygiène, une protection, des vaccins et des services médicaux essentiels à des millions de Syriens dans le besoin.

Les répercussions de plusieurs années de conflit, d'instabilité, de déplacements récurrents, de mauvaises

conditions de vie et de difficultés économiques persistantes sont évidentes. L'augmentation du nombre de personnes ayant des idées suicidaires et du nombre de suicides est la preuve accablante qu'une crise de la santé mentale se profile à l'horizon. La vie des civils est minée par les conflits, la faim et le froid, mais aussi par le désespoir causé par le poids du conflit en cours et les lourdes épreuves qui en résultent. Nous qui sommes dans cette salle, nous avons le pouvoir de remédier au moins en partie à ce désespoir en veillant à ce que l'aide continue de parvenir aux personnes qui en ont le plus besoin.

Je le répète, 15,3 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire en Syrie en 2023. Je sais que nous entendons souvent des chiffres stupéfiants dans cette salle, mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit de bien plus que des chiffres. Il s'agit de personnes vulnérables, y compris des personnes âgées et des enfants, qui ont besoin de nourriture, d'eau et de chaleur. Elles ont besoin d'un abri sûr et digne ; elles ont besoin d'aide ; elles ont besoin que le Conseil agisse. Nous devons continuer d'utiliser toutes les modalités pour acheminer une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin.

Pour faire écho au Secrétaire général, le maintien par le Conseil de sécurité du mécanisme transfrontière, qui reste d'une importance vitale pour des millions de personnes, est essentiel. Il s'agit d'un impératif moral et humanitaire. Nous ne pouvons pas abandonner ces personnes à un moment où elles ont désespérément besoin d'aide.

Je vais maintenant parler de la situation politique au nom de l'Irlande. Mon pays est vivement préoccupé par la poursuite des hostilités sur le terrain en Syrie, notamment à la suite de l'escalade inquiétante observée dans le nord du pays ces dernières semaines. Les informations reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme selon lesquelles certaines des attaques perpétrées ne semblent pas viser des cibles militaires spécifiques, mais frappent des zones résidentielles et des camps de déplacés densément peuplés, sont très préoccupantes.

Les attaques sans discrimination sont inacceptables et interdites par le droit international humanitaire. Toutes les parties au conflit sont tenues de protéger les civils et les infrastructures civiles. Les auteurs de violations du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue et réaffirmons la nécessité d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015).

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/956) met en évidence les conditions de sécurité catastrophiques qui règnent dans le camp de Hol. En 2022, 42 personnes auraient été tuées dans ce camp, dont 22 femmes et 4 enfants. L'impunité persiste alors que les meurtres, les viols et les autres actes de violence continuent de faire rage dans le camp, et les habitants du camp vivent dans des espaces bondés et dans des conditions déplorables. L'Irlande reprend à son compte l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités locales qui exercent un contrôle sur les camps pour qu'elles respectent les obligations que leur fait le droit international. Nous exhortons la communauté internationale à prendre des mesures afin d'atténuer les souffrances des personnes qui se trouvent à Hol et dans d'autres camps de déplacés. Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles les femmes et les adolescentes déplacées n'ont pas accès à des services de santé sexuelle et procréative vitaux.

L'Irlande reste très préoccupée par le sort des personnes détenues et portées disparues en Syrie, des dizaines de milliers de familles n'ayant aucune nouvelle de leurs proches. L'Irlande demande au Gouvernement syrien et aux groupes non étatiques de communiquer des informations sur le sort des personnes détenues et le lieu où elles se trouvent, et de permettre aux organismes de défense des droits humains d'avoir accès aux lieux de détention.

Je voudrais terminer ma déclaration en remerciant l'Envoyé spécial Pedersen des efforts inlassables qu'il a déployés pour promouvoir le processus politique syrien tout au long du mandat de l'Irlande au Conseil. Nous réaffirmons notre appui au travail important de M. Pedersen concernant les mesures de renforcement progressif de la confiance et aux efforts visant à organiser une nouvelle réunion de la Commission constitutionnelle à Genève. La nouvelle constitution et le processus politique connexe doivent prévoir une participation pleine, égale et véritable des femmes. Après des années de conflit, le peuple syrien mérite de progresser vers la stabilité et la sécurité. Cela ne sera possible que grâce au dialogue et à un accord sur une solution politique durable.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

Depuis quelque temps, la situation en matière de sécurité en Syrie est instable. La Turquie a procédé à de nombreuses frappes aériennes et à des tirs d'artillerie dans le nord de la Syrie, et elle continue de menacer de lancer des actions terrestres contre ce pays. Israël a fréquemment attaqué des cibles sur le territoire syrien. La Syrie est un

État souverain. Toute opération militaire en Syrie sans le consentement du Gouvernement syrien, quel qu'en soit le prétexte, constitue une violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous appelons la Turquie et Israël à mettre fin immédiatement aux attaques transfrontières et à régler les problèmes actuels par le dialogue et la consultation. La présence illégale de forces étrangères sur le territoire syrien doit également prendre fin.

En fin de compte, seuls des moyens politiques permettront de parvenir à un règlement approprié de la question syrienne. Plus vite une solution politique se concrétisera, plus vite les souffrances de la population cesseront. La résolution 2254 (2015) reflète le consensus international sur le processus politique syrien et doit être pleinement mise en œuvre. Nous saluons les nombreuses démarches de l'Envoyé spécial Pedersen et de son équipe auprès de toutes les parties au sujet de la mise en œuvre de la résolution. Nous espérons que la Commission constitutionnelle se réunira à nouveau dans les meilleurs délais, sur la base du principe d'un processus dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous appuyons l'approche progressive de l'Envoyé spécial et l'encourageons à continuer de renforcer la communication avec toutes les parties sur les mesures de confiance en vue de parvenir rapidement à un consensus.

La résolution 2642 (2022) expirera en janvier. Elle a contribué à améliorer la situation humanitaire en Syrie. Les organismes des Nations Unies concernés ont également contribué à sa mise en œuvre. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour qu'elle soit pleinement et effectivement mise en œuvre. L'aide humanitaire transfrontière est un dispositif provisoire mis en place dans des circonstances particulières. À terme, il faut une transition progressive et ordonnée vers un acheminement de l'aide à travers les lignes de front. La communauté internationale doit déployer les mêmes efforts pour promouvoir l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front que pour promouvoir l'aide transfrontière. Il faut donner la priorité à la sécurité des approvisionnements et au financement de l'aide acheminée à travers les lignes de front, en étroite coordination avec toutes les parties, en particulier la partie qui contrôle de facto le nord-ouest de la Syrie, afin que cette modalité soit le principal canal d'acheminement de l'aide humanitaire en Syrie.

Les projets de relèvement rapide peuvent contribuer à entretenir la dynamique endogène du développement en Syrie. Au cours des cinq derniers mois, le financement de ces projets s'est amélioré, mais il est encore loin de répondre aux besoins du peuple syrien.

La Chine invite tous les donateurs à apporter un appui financier adéquat et inconditionnel aux projets de relèvement rapide dans l'intérêt du bien-être de l'ensemble de la population syrienne, et à veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre de manière équilibrée dans toute la Syrie. Étant donné que les restes explosifs de guerre ont des incidences très néfastes sur la vie quotidienne et les activités du peuple syrien, nous espérons que les opérations pertinentes seront intégrées sans délai au programme de relèvement rapide.

Les sanctions unilatérales et leur application excessive vont à l'encontre des efforts déployés par le Conseil et la communauté internationale pour améliorer l'accès humanitaire et augmenter les ressources humanitaires en Syrie. La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme indique explicitement dans son rapport (A/HRC/51/33) que ces mesures ont aggravé la crise humanitaire en Syrie. Le Secrétaire général souligne également dans son rapport (S/2022/933) que les sanctions unilatérales ont entravé l'action humanitaire en ce qui concerne les marchés publics et les versements. Une fois encore, la Chine appelle les pays concernés à lever immédiatement leurs mesures coercitives unilatérales contre la Syrie.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de leurs exposés.

Malheureusement, après 11 ans de conflit, la situation humanitaire en Syrie continue de coûter affreusement cher en vies humaines. Son ampleur et sa gravité touchent la population syrienne tant dans des zones qui sont contrôlées par le Gouvernement que dans d'autres qui ne le sont pas, en particulier dans le nord-ouest. La protection des civils, y compris le personnel humanitaire et médical, et le plein respect du droit international humanitaire doivent rester des priorités. Les réfugiés et déplacés syriens ont un rôle essentiel à jouer dans la construction d'un avenir pacifique et prospère pour la Syrie. Leurs droits fondamentaux doivent être intégralement respectés, notamment leur droit à un retour en toute sécurité et librement consenti.

Le Brésil estime que nous devrions nous abstenir de politiser l'intervention humanitaire en Syrie. L'aide doit être impartiale et non discriminatoire et parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin, quelle que soit leur affiliation politique. Pour le moment, le mécanisme transfrontière, dont le mandat arrive à expiration

dans moins d'un mois, demeure une composante vitale de l'action humanitaire dans le pays. Nous sommes conscients de la persistance des obstacles qui empêchent l'intensification des livraisons par les lignes de front, en particulier dans le nord-ouest, à la vitesse et au niveau requis pour répondre aux besoins humanitaires.

La tenue au Conseil de trois dialogues interactifs informels sur la Syrie, ces six derniers mois, a offert des occasions utiles d'examiner les nombreux problèmes qui freinent les progrès concernant les livraisons par les lignes de front vers toutes les régions de la Syrie. Nous notons en particulier les difficultés rencontrées pour coordonner l'organisation de convois humanitaires avec de multiples parties et différentes autorités. Le Brésil se félicite des avancées, même limitées, qui ont été obtenues en ce qui concerne les livraisons à travers les lignes de front depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022) en juillet. Tout en continuant de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, nous devons redoubler d'efforts pour remédier à ce qui retarde une augmentation plus importante de l'aide humanitaire. La nécessité de garantir la transparence et la responsabilité vaut pour les deux modes d'acheminement de l'aide humanitaire. Le Brésil appelle également à de nouveaux progrès dans la mise en place de projets de relèvement rapide, sans discrimination géographique. En plus de répondre à des besoins immédiats, de tels projets sont de nature à poser les bases d'une atténuation plus durable de la crise humanitaire en Syrie.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'adoption, plus tôt ce mois-ci, d'une clause d'exception permanente pour motif humanitaire, applicable à tous les régimes de sanctions des Nations Unies, en vertu de la résolution 2664 (2022). S'agissant de la Syrie, nous comprenons que la résolution pourrait rehausser l'aptitude des acteurs humanitaires à acheminer des secours dans les zones échappant au contrôle du Gouvernement, y compris dans des endroits où des affiliés d'Al-Qaïda et de Daech sont présents et actifs. Il est donc important de renforcer la surveillance afin de prévenir tout détournement de l'aide humanitaire.

Le Brésil réaffirme sa détermination à jouer un rôle constructif sur le dossier syrien. Il convient que le Conseil s'emploie plus résolument encore à en finir avec l'impasse politique actuelle, conformément à la résolution 2254 (2015), en vue de trouver une solution au conflit en Syrie. Un processus politique vraiment dirigé et contrôlé par les Syriens, sans ingérence étrangère, est capital pour promouvoir une paix durable tout en préservant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité : le Ghana, le Kenya et mon pays, le Gabon.

Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths pour leurs exposés sur les derniers développements politiques et humanitaires en Syrie. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye.

L'intensification des hostilités dans le nord de la République arabe syrienne, notamment dans la région d'Alep, est particulièrement alarmante. Le recours à la force contre les manifestants dans le sud et les frappes aériennes se poursuivent, ainsi que les bombardements mutuels et les affrontements, avec un risque accru d'escalade. Une fois de plus, ce sont les populations civiles qui paient un lourd tribut à ce conflit. Les hostilités et les opérations militaires affectant les civils se sont intensifiées dans diverses parties du pays. Au cours de la période considérée, des civils ont été tués et blessés à la suite de frappes aériennes, de frappes au sol, d'attaques avec divers types d'engins explosifs improvisés et de tirs. Les hostilités ont également eu un impact sur les biens civils, dégradant davantage l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance. Nous notons, selon un rapport d'incidents émanant du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, que dans la période du 1^{er} au 13 octobre de cette année courante, un total de 42 civils, dont 7 femmes et 13 enfants, ont été tués en raison des violences, et au moins 60 civils, dont 14 femmes et 13 enfants, ont été blessés. Les trois membres africains du Conseil condamnent fermement ces attaques aveugles ayant un impact sur les populations civiles, et les biens ainsi que les infrastructures de caractère civil, en violation du droit international humanitaire, notamment les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution.

Par ailleurs, les actes de terrorisme se poursuivent dans le pays. Le groupe terroriste Daech, répertorié comme tel par le Conseil de sécurité, continue ses attaques, y compris contre les civils, dans les zones de Deraa, Deir el-Zor, Hassaké, dans l'est rural de Homs et à Hama. Toute expansion des groupes terroristes répertoriés ne fera qu'aggraver la situation sécuritaire précaire et continuera de mettre en danger la vie de civils innocents. Nous appelons donc à des efforts concertés pour combattre les groupes terroristes inscrits sur la liste du Conseil de sécurité. Nous sommes

particulièrement préoccupés par les conditions sordides de détention en Syrie, notamment dans le camp de Hol. Il est urgent d'améliorer le traitement et les conditions de vie de ces détenus et de renouveler notre appel aux États pour qu'ils rapatrient leurs citoyens, précisément les femmes et les enfants, de manière sûre et digne, conformément aux normes applicables du droit international humanitaire.

Après une décennie de conflit, la Syrie connaît aujourd'hui une augmentation dramatique des besoins humanitaires et le nombre de personnes ayant besoin d'une aide internationale pour survivre continue d'augmenter chaque année. La violence persistante, la crise économique prolongée, les conditions climatiques difficiles et le manque d'accès aux services de base dans le contexte d'une épidémie de choléra qui touche maintenant tous les gouvernorats sont autant de défis pour le peuple syrien. L'insécurité alimentaire a atteint son paroxysme et touche particulièrement les enfants à risque de malnutrition. Dans la localité de Hol et dans d'autres camps du nord-est de la Syrie, les enfants sont constamment exposés à la violence et sont privés de leurs droits fondamentaux, notamment l'accès à l'éducation et aux services de santé.

Concernant la situation des femmes en Syrie, les trois membres africains du Conseil se font l'écho du Secrétaire général et exhortent le Gouvernement syrien d'élaborer des mesures législatives et politiques visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans toutes les sphères de la société, et à atteindre l'objectif de l'égalité des sexes, y compris par l'utilisation de quotas et de mesures spéciales. Conscients de la nécessité absolue de sauver des vies et de répondre massivement aux besoins humanitaires d'un nombre toujours croissant de Syriens en détresse, les trois membres africains du Conseil appuient l'opération transfrontalière soutenue par les Nations Unies. Celle-ci reste un élément indispensable pour atteindre de nombreuses personnes dans le besoin et il n'existe actuellement aucun substitut en termes d'échelle. À cet égard, le renouvellement du mécanisme d'aide transfrontalière n'est pas seulement nécessaire, il est pertinent et urgent. Nous saluons donc le passage d'un total de 29 convois, soit 1 377 camions, dans le cadre des opérations transfrontalières par le passage de Bab el-Haoua.

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil saluent les efforts continus de l'Envoyé spécial Geir Pedersen pour faire avancer un processus de confiance par étapes, conformément à la résolution

2254 (2015), et pour convoquer une neuvième session de la Commission constitutionnelle dirigée par la Syrie et facilitée par l'ONU. En particulier, nous prenons note de sa collaboration bilatérale avec le Gouvernement syrien, l'opposition syrienne et d'autres parties prenantes clés. Nous espérons que cette neuvième session la Commission constitutionnelle permettra de relever les défis fondamentaux auxquels la Commission est confrontée.

Cependant, il est urgent de parvenir à un cessez-le-feu facilité à l'échelle nationale, conformément à la résolution 2254 (2015). Le calme sur le terrain est essentiel pour créer un environnement propice à faire avancer le processus politique. Nous appelons donc toutes les parties à donner la priorité aux besoins du peuple syrien, à faire preuve de retenue et à s'engager dans des négociations sérieuses.

La question du sort des détenus reste une source de préoccupation majeure pour les trois membres africains du Conseil. Nous demandons que leurs auteurs répondent de leurs actes.

Nous réaffirmons notre attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne.

Enfin, les trois membres africains du Conseil réitèrent leur solidarité avec le peuple syrien dans sa quête d'une paix durable et de stabilité. L'engagement résolu et de bonne foi des pays voisins est fondamental pour y parvenir.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Mon collègue irlandais ayant prononcé, au nom des corédacteurs sur la situation humanitaire, notre déclaration conjointe, je vais maintenant faire une déclaration sur la situation politique en Syrie. Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

Étant donné qu'il s'agit de la dernière séance consacrée à la Syrie à laquelle la Norvège participe durant son mandat actuel au Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de partager quelques réflexions.

Il est déchirant de constater que les hostilités, les pertes civiles et même les escalades en Syrie ont persisté au cours des deux dernières années. Il n'existe réellement pas de solution militaire à ce conflit. Un cessez-le-feu à l'échelle nationale doit être une priorité. Nous avons appelé et continuerons d'appeler toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à respecter l'obligation qui leur est faite de protéger les civils et les infrastructures civiles.

La Norvège tient à saluer l'action essentielle menée par l'Envoyé spécial Pedersen et les efforts qu'il consacre à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), notamment pour amener les parties à la table des négociations. La récente mission menée par l'Envoyé spécial à Damas pour consulter les parties et d'autres acteurs clés est à saluer. Nous appuyons pleinement son approche progressive dans la quête d'une nouvelle dynamique en vue d'un règlement en Syrie, et nous recommandons une reprise des travaux de la Commission constitutionnelle avec un sentiment d'urgence renouvelé. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à collaborer de bonne foi avec l'Envoyé spécial.

Je tiens également à exprimer notre appui à l'approche inclusive adoptée par l'Envoyé spécial concernant le processus politique et à souligner l'importance de ses consultations régulières avec le Bureau d'aide à la société civile et le Comité consultatif des femmes syriennes. La participation des femmes est indispensable à l'édification d'une paix et d'une stabilité durables. Il est également crucial de s'appuyer sur la grande diversité des organisations de la société civile syrienne et de les associer véritablement aux efforts qui sont menés pour faire avancer le processus politique.

Il est regrettable qu'au cours des deux dernières années, on n'ait guère avancé vers le règlement de l'importante question des personnes portées disparues et détenues arbitrairement. Un grand nombre de Syriens et leurs familles sont concernés ; ils ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches.

Même s'il faut se réjouir de l'amnésie générale annoncée pour les crimes terroristes non mortels, il importe qu'elle soit mise en œuvre, largement et en priorité, afin de renforcer la confiance, et le public doit en être informé.

Pour terminer, je tiens à remercier une fois de plus l'Envoyé spécial et à souligner que la Norvège restera engagée et continuera d'appuyer les efforts de l'ONU pour parvenir à un règlement politique, que le peuple syrien souhaite désespérément et mérite. Les progrès sur la voie d'un règlement politique ne profiteront pas seulement au peuple syrien, qui souffre depuis trop longtemps, ils renforceront également les pays voisins et la communauté internationale en général.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths des exposés complets et peu réjouissants qu'ils ont faits aujourd'hui.

Tout d'abord, en ce qui concerne la situation humanitaire, les faits sur le terrain sont clairs. Comme l'a dit l'Envoyé spécial Pedersen, la crise humanitaire ne cesse de s'aggraver. On estime que 15,3 millions de Syriens auront désespérément besoin d'une aide humanitaire d'ici le début de l'année 2023, dont environ 12 millions se retrouveront en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Le rapport du Secrétaire général publié ce mois (S/2022/933) décrit le caractère essentiel de l'aide alimentaire, de l'aide au logement et de l'aide sanitaire, en particulier dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de choléra et de la fourniture de services de vaccination.

L'ONU a par ailleurs expliqué clairement que les opérations menées à travers les lignes de front complètent le mécanisme transfrontière mais ne peuvent ni le remplacer ni le compenser. Par conséquent, ma première observation est qu'alors que des millions de Syriens doivent affronter un nouvel hiver rigoureux, les impératifs moraux et humanitaires sont clairs : le renouvellement du mandat du mécanisme transfrontière en janvier et la poursuite de l'aide transfrontière sont des aspects essentiels de l'opération humanitaire des Nations Unies et offrent une bouée de sauvetage aux personnes qui en ont désespérément besoin.

Ma deuxième observation est qu'un règlement politique, comme d'autres l'ont dit, est le seul moyen de mettre fin à la crise humanitaire. Cela signifie qu'il faut appliquer la résolution 2254 (2015), notamment par un cessez-le-feu à l'échelle nationale ; le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité d des réfugiés ; des élections libres et régulières conformément à une nouvelle Constitution ; et la libération des personnes détenues arbitrairement. Nous savons que des milliers de Syriens sont détenus arbitrairement dans des centres de détention du régime et que leurs familles ne sont pas tenues informées du lieu où ils se trouvent. Pire encore, le Réseau syrien des droits de l'homme a annoncé hier que la mort de centaines de détenus, y compris de nombreux enfants, n'a jamais été signalée à leurs familles.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Griffiths pour l'action qu'il mène pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Mes collègues se souviendront qu'il y a trois semaines, le Royaume-Uni a organisé une conférence sur la prévention de la violence sexuelle en période de conflit afin de renforcer la riposte mondiale face à ce problème.

Nous demandons donc que la Commission constitutionnelle se réunisse de nouveau immédiatement à Genève pour se concentrer sur les aspects fondamentaux

de la transition politique. L'opposition syrienne reste disposée à participer de bonne foi. Nous exhortons la Russie et le régime à faire de même.

Ma troisième observation est que, comme nous l'avons entendu, le maintien du statu quo n'est pas une option. La Syrie a besoin que le Conseil de sécurité s'unisse et appuie le renouvellement du mécanisme d'aide transfrontière dans un cadre humanitaire et la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), aux fins d'un règlement politique.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit également permis de commencer par remercier l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths des exposés qu'ils ont faits aujourd'hui et des efforts inlassables qu'ils déploient en vue d'améliorer la vie des Syriens ordinaires. La sombre réalité qu'ils ont décrite nous rappelle une fois de plus à quel point la situation en Syrie est un défi pour la communauté internationale, et le peu qui a été accompli malgré les efforts déployés. Nous nous félicitons du dialogue que l'Envoyé spécial Pedersen a entrepris récemment avec les parties pour faire en sorte que la Commission constitutionnelle se réunisse à nouveau et promouvoir l'approche progressive et réciproque qu'il a définie. Nous partageons l'avis de l'Envoyé spécial selon lequel il s'agit de mesures importantes que toutes les parties pourraient prendre pour contribuer à instaurer la confiance et à mettre fin aux souffrances de tous les Syriens. Il n'y a pas d'autre option que les négociations et la voie constitutionnelle pour ramener la Syrie à la normale.

La catastrophe humanitaire en Syrie est d'origine humaine. Il s'agit d'un choix politique. Mais il ne devrait y avoir aucun doute concernant le renouvellement du mandat humanitaire, véritable planche de salut pour des millions de Syriens. Dans son rapport spécial daté du 12 décembre sur les besoins humanitaires en République arabe syrienne (S/2022/933) comme dans le rapport qu'il est prié de présenter tous les 60 jours (S/2022/956), le Secrétaire général souligne que les opérations à travers les lignes de front, bien qu'importantes, ne sauraient à ce jour se substituer, ni en volume, ni en portée, aux opérations transfrontières. Nous tenons également à souligner le rôle crucial que la résolution 2664 (2022), concernant les dérogations pour raisons humanitaires, peut jouer dans le cas de la Syrie. Ce renouvellement est le moins que nous puissions faire pour répondre aux besoins fondamentaux de la population syrienne. Le Conseil perdra toute crédibilité aux yeux des Syriens et du monde entier s'il ne parvient pas à honorer ses obligations humanitaires les plus élémentaires.

Le régime syrien a nourri sa population et le monde entier de faux espoirs quant à l'endroit où se trouvent les centaines de milliers de personnes portées disparues et de détenus. Il doit libérer les détenus sur-le-champ et fournir des informations complètes sur toutes les personnes portées disparues. Nous sommes très favorables à la proposition du Secrétaire général de créer un nouveau mécanisme chargé de la question des personnes disparues en Syrie, qui permettrait à des millions de Syriens d'obtenir des réponses, ce qu'ils attendent depuis longtemps. Par ailleurs, la Syrie a besoin de toute l'aide possible pour sortir de l'enfer dans lequel elle a été précipitée. Elle doit remettre en état ses infrastructures de base afin de permettre aux Syriens ordinaires de vivre normalement, dans des conditions supportables. Il est nécessaire de mettre en place des plans et des projets concrets dans le cadre de l'approche progressive et réciproque. Mais nous ne pouvons pas financer le retour à une vie normale en Syrie sans lutter contre l'impunité et sans demander des comptes aux auteurs de tous les crimes qui ont été commis.

Pour terminer, la Syrie a besoin d'un processus politique inclusif et actif, reposant sur la participation pleine et véritable des femmes et de la société civile, pour permettre une transition politique ; à cet égard, nous encourageons l'Envoyé spécial Pedersen à poursuivre sa collaboration avec le Comité consultatif des femmes syriennes et le Bureau d'aide à la société civile. C'est la seule façon de répondre aux aspirations du peuple syrien. L'Albanie apporte son plein appui à tous les efforts déployés à cet effet et au rôle joué par l'Envoyé spécial.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie Geir Pedersen et Martin Griffiths pour leurs interventions.

J'aimerais pour ma part insister sur trois points.

Premièrement, je regrette, à nouveau, l'absence de processus politique. Alors que la situation demeure volatile, en particulier dans le nord de la Syrie, nous réitérons notre appel à un cessez-le-feu national. Or le régime syrien refuse toujours de s'engager dans un processus politique tel que défini par la résolution 2254 (2015), résolution qui a été adoptée à l'unanimité par le Conseil, je le rappelle. La Commission constitutionnelle ne se réunit plus. Le régime refuse de travailler avec l'ONU sur le sort de plus de 100 000 personnes disparues, chiffre sans précédent dans notre histoire. Enfin, le régime ne veut pas s'engager dans le cadre de l'approche « step for step » qui est promue par l'Envoyé Spécial et que nous soutenons.

L'Organisation des Nations Unies a largement étayé les atrocités commises par le régime en ces 12 années de guerre. Le recours aux violences sexuelles est systématique, y compris sur des enfants, dans des lieux de détention du régime. La prison de Sednaya, qui se trouve en zone tenue par le régime, est un lieu connu pour les exactions qui y sont commises. C'est sur la base des rapports de l'ONU et des témoignages de Syriens que l'Union européenne a adopté des sanctions ciblées qui visent les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en Syrie. Elles comportent de nombreuses exemptions humanitaires afin de ne pas entraver l'acheminement de l'aide humanitaire, une aide, je le rappelle également, très largement financée par l'Union européenne et par ses États membres ; ensemble, ils ont mobilisé plus de 27,4 milliards de dollars depuis 2011. C'est la raison pour laquelle, en l'absence de tout progrès sur le processus politique en Syrie, les positions françaises, comme européennes, sur la levée des sanctions, sur la normalisation et sur la reconstruction demeurent inchangées.

Deuxièmement, je souhaite rappeler la responsabilité du régime dans le drame humanitaire qui a lieu en Syrie. La brutalité de la répression a causé le plus grand mouvement de déplacement de population du XXI^e siècle. Nombre de grandes villes syriennes ont été bombardées, voire complètement détruites, par le régime et ses alliés. Les 12 millions de personnes déplacées ou réfugiées aspirent à revenir en Syrie lorsque les conditions seront réunies. Aujourd'hui, nombre de réfugiés ne souhaitent pas rentrer, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, par crainte de représailles, de conscription forcée, ou parce que leurs biens ont été confisqués. Je rappelle que les quelques centaines de personnes qui ont fait le choix de rentrer en Syrie n'ont pu le faire sans obtenir un accord préalable du régime pour passer la frontière. Ces vérifications sécuritaires se doublent d'une rétention administrative à leur arrivée dans les lieux auxquels l'ONU n'a le plus souvent pas accès. De nombreux cas de torture, de disparitions forcées et d'exécutions ont été rapportés dans ces lieux de détention. Face à l'ampleur des persécutions, de nombreux réfugiés de retour cherchent par conséquent à quitter de nouveau la Syrie.

C'est une politique délibérée d'ingénierie démographique qui se poursuit aujourd'hui, et la communauté internationale ne saurait en être complice.

Troisièmement, pour conclure, seule une assistance humanitaire sous l'égide de l'ONU, conforme aux règles du droit international humanitaire, peut aider la population syrienne. Le dernier rapport du Secrétaire

général (S/2022/933) est sans appel, comme les interventions de l'Envoyé spécial et de Martin Griffiths l'ont également rappelé : les besoins sont toujours plus importants et les perspectives pour 2023 extrêmement préoccupantes. Le rapport met en lumière le caractère essentiel, vital, du mécanisme transfrontière, tant en termes de volumes d'aide déployés que pour le nombre de bénéficiaires. Cette aide est le seul moyen de survie pour plus de 2 millions de Syriens chaque mois.

L'aide déployée à travers les lignes de front est complémentaire et importante, mais elle ne saurait se substituer à l'aide transfrontière. Comme l'a souligné le Secrétaire général, renouveler le mécanisme est donc un impératif moral. La France souscrit entièrement à cet objectif, et cette opération mise en œuvre sous l'égide de l'ONU permet d'assurer le respect des résolutions du Conseil de sécurité qui, je le rappelle, s'impose à toutes les parties.

M. Ochoa Martínez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions à notre tour l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés.

Au cours de ses deux années en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Mexique a été témoin du coût humain inacceptable de près de 12 années de conflit en Syrie, ainsi que de l'impasse politique qui empêche d'y mettre fin. Les rapports du Secrétaire général (S/2022/933 et S/2022/956) contiennent des données alarmantes. L'année prochaine, quelque 15,3 millions de personnes auront besoin d'une aide humanitaire, soit le niveau le plus élevé depuis 2011. L'inflation a entraîné une détérioration du pouvoir d'achat, qui empêche la population de se procurer des produits de base, dans un pays où les cas de malnutrition sévère chez les enfants sont en augmentation. Cela a des répercussions alarmantes sur la santé mentale, entraînant notamment une augmentation du nombre de suicides, en particulier chez les femmes et les jeunes.

Dans un contexte où les besoins humanitaires non seulement ne diminuent pas mais vont au contraire en augmentant, il est évident que toutes les modes d'acheminement humanitaire doivent être préservés. Nous nous félicitons donc des livraisons d'aide à travers les lignes de front qui ont été effectuées dans le nord-ouest du pays. Nous appelons à redoubler d'efforts pour surmonter les difficultés liées à la sécurité et aux procédures administratives pour continuer à assurer davantage de livraisons. Cependant, il ne fait aucun doute que rien ne peut remplacer le volume de l'aide transfrontière qui transite par le point de passage de Bab el-Haoua.

Par ailleurs, les projets de relèvement rapide sont indispensables à la remise en état des infrastructures de base. De plus, nous sommes conscients que les efforts de déminage contribuent à la remise en état des terres agricoles.

Ma délégation note avec une profonde inquiétude la reprise des hostilités, en particulier la présence et les mouvements militaires dans le nord. Nous appelons à la retenue et au respect du cessez-le-feu au niveau national. Nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire. Un processus politique inclusif, conformément à la résolution 2254 (2016), est le seul moyen de parvenir à une paix durable en Syrie. Nous saluons les efforts de l'Envoyé spécial, notamment ceux qu'il a déployés pour convoquer la neuvième réunion de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, et nous regrettons qu'elle n'ait pu se tenir jusqu'à présent. Il est urgent que la communauté internationale encourage les parties à participer à ces discussions, afin de faire avancer le processus de réconciliation nationale et de reconstruction du tissu social. C'est la seule façon de créer les conditions propices à un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité de millions de réfugiés syriens. Il est urgent de répondre aux demandes des milliers de familles qui ont été déchirées à la suite de la disparition de leurs proches. Nous demandons instamment aux autorités de libérer les personnes détenues, de donner des éclaircissements quant au sort des personnes portées disparues et d'autoriser les organisations humanitaires à accéder aux centres de détention.

Par ailleurs, l'application du principe de responsabilité demeure un élément crucial en vue du règlement de ce conflit. Malheureusement, les progrès accomplis dans ce domaine laissent encore à désirer. Étant donné qu'il n'est pas possible de renvoyer la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale, ma délégation appelle au renforcement de la collaboration avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables et la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

Ce conflit, qui dure depuis presque 12 ans, a donné lieu à l'une des plus grandes crises humaines de mémoire d'homme, 12 ans au cours desquels la communauté internationale et le Conseil de sécurité ont laissé tomber le peuple syrien. Notre dette envers le peuple syrien augmente avec

chaque jour qui passe. Le moins que nous puissions faire est de proroger l'autorisation d'acheminer l'aide transfrontière par le point de passage de Bab el-Haoua. Nous espérons que le Conseil sera à la hauteur de la situation.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie M. Geir Pedersen et M. Martin Griffiths des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui. Alors que nous approchons de la fin du mandat de plusieurs États Membres au Conseil de sécurité, je voudrais saisir cette occasion pour remercier sincèrement nos collègues norvégiens et irlandais, qui sont chargés de la rédaction des textes relatifs aux questions humanitaires en Syrie, de leur professionnalisme, de leur approche équilibrée et de leurs efforts inlassables pour faciliter la résolution sur le mécanisme transfrontière en Syrie. Nous espérons que les nouveaux rédacteurs adopteront la même approche.

Alors que nous approchons de l'expiration du mécanisme transfrontière concernant la Syrie, je voudrais mettre l'accent sur la situation humanitaire en Syrie dans mon intervention d'aujourd'hui. Cette année, s'agissant de la crise syrienne, les conditions humanitaires se sont détériorées et les divergences sur ce dossier ont augmenté, tant au sein du Conseil qu'ailleurs. Nous devons veiller à préserver un esprit d'unité et de collaboration parmi les membres du Conseil au cours de l'année à venir, si nous voulons atténuer les souffrances du peuple syrien. De plus, nous soulignons la nécessité de ne pas politiser le dossier humanitaire syrien et de ne pas le lier à des progrès sur le volet politique. Nous avons tous la responsabilité morale et humaine de garantir l'acheminement de l'aide à toutes les personnes qui en ont besoin en Syrie, sans aucune considération politique.

En juillet, sur fond de positions conflictuelles et de difficultés géopolitiques, le Conseil a adopté la résolution 2642 (2022), qui vise à proroger le mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide vers la Syrie et, qui, pour la première fois, fait référence à l'importance de garantir l'approvisionnement en électricité des Syriens, en tant qu'un des besoins humanitaires essentiels. Cette résolution a également permis la tenue de dialogues interactifs informels, qui ont permis aux États Membres de mieux comprendre les difficultés liées à son application. Compte tenu de ces éléments importants, qui ont renforcé les objectifs de la résolution, les Émirats arabes unis sont favorables à la prorogation du mécanisme d'acheminement de l'aide transfrontière à la Syrie pour une période supplémentaire de six mois. C'est la meilleure voie à suivre à l'heure actuelle.

Les Émirats arabes unis estiment que la résolution sur le mécanisme d'acheminement de l'aide transfrontière à la Syrie doit être traitée comme une résolution qui profite à tous les Syriens dans toutes les provinces de la Syrie, et pas seulement aux personnes qui vivent dans le nord-ouest de la Syrie. Cette résolution propose en effet des solutions durables telles que les projets de relèvement rapide, essentiels pour faire face à la situation humanitaire à long terme, alors que les besoins continuent d'augmenter de façon alarmante. Selon le rapport du Secrétaire général (voir S/2022/933), plus de 15 millions de personnes sur une population totale de 22 millions auront besoin d'une aide humanitaire en 2023. Nous parlons ici d'êtres humains, de familles, de femmes et d'enfants, et pas simplement de chiffres. Par conséquent, toutes les parties sur le terrain doivent également permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et s'engager à ne pas s'ingérer dans les opérations humanitaires, pour que cette aide puisse parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin. Nous soulignons également l'importance de rétablir le calme et de garantir la désescalade dans toutes les régions de la Syrie, en particulier dans le nord.

L'acheminement de l'aide transfrontière nécessite des garanties de sécurité de la part de toutes les parties sur le terrain et l'élimination de tous les obstacles qui entravent les opérations humanitaires, afin de permettre au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'étendre les opérations humanitaires transfrontières, tant en termes de fréquence que d'ampleur.

Pour terminer, nous tenons à souligner que le mécanisme d'acheminement de l'aide à travers les frontières vers la Syrie a été mis en place comme une mesure exceptionnelle et temporaire, ce qui signifie que nous devons donner la priorité au volet politique, étant donné ses répercussions sur le volet humanitaire, notamment par notre soutien aux efforts de l'Envoyé spécial. Sans une solution politique à la crise, on ne pourra pas remédier à la situation humanitaire en Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Inde.

Je remercie l'Envoyé spécial, Geir Pedersen, et le Secrétaire général adjoint, Martin Griffiths, de leurs exposés. Nous constatons avec regret que la fin du conflit en Syrie n'est pas pour bientôt, et que le processus politique n'a pas encore démarré. Nous continuons d'appeler à un processus politique dirigé et contrôlé par la Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015), avec un engagement

ferme en faveur de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Des progrès décisifs sur le volet politique en Syrie sont urgents pour atténuer les souffrances de son peuple.

Il est essentiel de relancer le processus de la Commission constitutionnelle si nous voulons avancer sur le volet politique. À cet égard, nous prenons note des efforts de l'Envoyé spécial, notamment de sa visite à Damas ce mois-ci. L'approche progressive qu'il préconise requiert une collaboration et une mobilisation de toutes les parties et ne peut pas être un processus unilatéral. La normalisation progressive des relations entre la Syrie et ses voisins peut apporter une contribution positive à cet égard ; et nous continuons de soutenir la collaboration active de l'Envoyé spécial avec les acteurs régionaux.

Ces dernières semaines, les conditions de sécurité, en particulier dans le nord-est de la Syrie, se sont dégradées. En outre, les activités des groupes terroristes s'intensifient. Nous sommes également témoins d'opérations militaires à l'intérieur de la Syrie menées par un pays voisin. Nous sommes préoccupés par ces actions unilatérales qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous pensons que le retrait de toutes les forces étrangères est indispensable pour instaurer un cessez-le-feu s'étendant à tout le territoire syrien. Nous prenons note de la récente réunion du Groupe de travail sur le cessez-le-feu et espérons que les parties prendront des mesures en vue d'une cessation des hostilités.

Comme beaucoup l'ont dit, la situation humanitaire reste désastreuse. Dans son dernier rapport en date (S/2022/933), le Secrétaire général indique que les projections portent à croire que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire augmentera : de 14,6 millions en 2022, il devrait grimper à 15,3 millions en 2023. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Martin Griffiths, a également rappelé les problèmes rencontrés par les organismes humanitaires.

Les femmes, les enfants et les personnes âgées restent gravement touchés, et les entraves à l'aide humanitaire persistent, en ce qui concerne tant l'acheminement de l'aide que l'augmentation des ressources financières. Les restrictions imposées aux services financiers ont également des conséquences négatives sur le travail des organismes humanitaires.

Nous avons pris acte des progrès réalisés en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front et les projets de relèvement rapide. À cet égard, nous avons toujours été d'avis que la distribution de l'aide humanitaire aux Syriens, que ce soit par

des mécanismes transfrontières ou par des mécanismes d'acheminement à travers les lignes de front, devait s'appuyer sur une évaluation des besoins et non sur des considérations politiques. L'aide humanitaire ne peut être une question d'opportunisme politique.

Par ailleurs, on ne peut faire abstraction de la menace du terrorisme qui pèse sur la Syrie et sur la région. Les groupes terroristes visés par des sanctions, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, demeurent actifs en Syrie. Nous appelons une fois encore les acteurs à faire preuve de prudence et de diligence raisonnable lorsqu'ils fournissent une aide humanitaire à des entités et individus visés par le régime de sanctions de l'ONU. La lutte mondiale contre le terrorisme ne peut ni ne doit pas être compromise au nom d'intérêts politiques étroits. Il est urgent et impératif que la communauté internationale affiche une tolérance zéro à l'égard du terrorisme, sans deux poids, deux mesures.

Pour terminer, je tiens à dire que l'Inde et la Syrie entretiennent des relations historiques et amicales. Au fil des ans, l'Inde a fourni une assistance humanitaire et technique ainsi qu'une aide au développement à la Syrie par l'intermédiaire de canaux bilatéraux et multilatéraux. Des lots de denrées alimentaires et de médicaments ont été ponctuellement envoyés en Syrie, notamment pendant la pandémie. L'Inde a accordé des lignes de crédit d'une valeur de 280 millions de dollars à la Syrie pour financer la construction d'une centrale électrique et d'une aciérie. Un centre de nouvelle génération consacré aux technologies de l'information a été installé à Damas en octobre 2021. Quelque 1 500 bourses, dont environ 200 pour l'année universitaire en cours, ont été accordées à des étudiants syriens pour leur permettre d'étudier en Inde dans diverses filières.

Nous sommes prêts à faire davantage dans les jours et les mois à venir pour aider nos frères et sœurs syriens en ces temps difficiles. J'assure le Conseil de sécurité que l'Inde continuera à jouer un rôle constructif et utile pour appuyer la Syrie et son peuple dans leurs efforts pour atteindre une paix et une stabilité durables.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons demandé à nouveau la parole parce que nous avons été surpris par le commentaire de notre collègue américain, qui a dit que la Russie avait suspendu

les travaux de la Commission constitutionnelle sur la base d'exigences arbitraires portant sur des questions sans rapport avec le sujet. Je tiens à souligner que nous avons de bonnes raisons de suspendre les réunions du comité de rédaction de la Commission constitutionnelle, étant donné qu'à l'époque, aucune garantie appropriée n'avait été fournie à la délégation du pays hôte.

En outre, il convient de relativiser l'importance de ce contretemps pour les travaux de la Commission constitutionnelle. Si nos collègues occidentaux ne peuvent pas tolérer ce retard du processus de négociation, ils feraient bien de s'inquiéter de la stagnation plus que prolongée du processus israélo-palestinien, qui est due aux efforts déployés par Washington pour bloquer le Quatuor et d'autres initiatives pertinentes dans les instances internationales, y compris au Conseil de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de l'appui apporté par l'Inde à la Syrie. Je salue également la participation de M. Pedersen et de M. Grifiths à la présente séance.

La séance d'aujourd'hui sur la situation politique et humanitaire en Syrie est la dernière de cette année. Elle a lieu alors que la Syrie demeure confrontée depuis de nombreuses années à de graves menaces et défis, au premier rang desquels le terrorisme, la présence illégale des forces américaines et turques sur certaines parties du territoire syrien, l'escalade des actes d'agression israéliens récurrents contre des installations syriennes vitales, l'aggravation de la crise humanitaire en raison du non-respect des engagements pris dans le cadre du plan d'aide humanitaire, et les répercussions négatives des mesures illégales, unilatérales et coercitives, qui ne sont rien d'autre qu'un moyen de punir collectivement les Syriens. La nécessité pour le Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la Syrie n'est pas seulement une responsabilité juridique ; c'est aussi un impératif moral et humanitaire, en vertu duquel le Conseil doit condamner toutes les violations de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays et appeler à la cessation immédiate et sans condition de ces violations.

Le Gouvernement syrien déploie des efforts inlassables pour lutter contre le terrorisme et est parvenu à libérer des mains des groupes terroristes de vastes pans du territoire syrien et à rétablir le contrôle de l'État syrien sur ces zones. Parallèlement, il s'efforce de parvenir à des règlements locaux et à une réconciliation nationale en vue

de normaliser la situation. Dans l'intervalle, un certain nombre de décrets d'amnistie présidentielle ont été publiés, dont le plus important est le décret no 7, publié cette année qui est global de par sa portée et son caractère en ce qui concerne le traitement des crimes terroristes, puisque seuls ceux qui ont causé des pertes en vies humaines en son exclus. Toutes ces mesures ont contribué au retour de nombreux Syriens dans leurs foyers et leur ont permis de reprendre une vie normale. Elles ont également renforcé l'unité nationale et la cohésion sociale de la Syrie et favorisé une stabilité durable.

Dans le même temps, la Syrie a répondu positivement aux efforts et initiatives sincères qui ont été menés sur le volet politique. Elle a appuyé les réunions tenues dans le cadre du processus d'Astana et a continué de veiller au suivi des travaux de la Commission constitutionnelle, créée lors du dialogue national de Sotchi en 2018. Nous attendons avec intérêt la neuvième session des réunions de la Commission après le règlement des questions et aspects logistiques qui, selon certains partis d'opposition, entravent leurs travaux. La Syrie a également poursuivi ses échanges avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, qui s'est rendu à Damas ce mois-ci, où il a rencontré le Ministre des affaires étrangères et des expatriés, qui a réitéré la nécessité de laisser les Syriens décider eux-mêmes du sort et de l'avenir de leur pays sans aucune ingérence extérieure, et demandé qu'il soit mis fin à toutes les violations de la souveraineté syrienne et que soient immédiatement levées les mesures coercitives unilatérales, inhumaines et illégales imposées au pays.

Depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022), trois cycles de dialogue interactif informel ont été organisés par le Conseil, conformément à la résolution. Le dialogue interactif était censé être un cadre d'évaluation et de mise en œuvre de ses dispositions. Au cours de ces trois cycles, ma délégation a démontré en détail les lacunes dans la mise en œuvre de la résolution, en particulier le fait que certains membres du Conseil ne sont pas disposés à appliquer les dispositions de la résolution visant à soulager les souffrances humaines du peuple syrien et à y mettre fin. À cet égard, je voudrais réaffirmer brièvement certains aspects.

Premièrement, le mécanisme humanitaire transfrontière était une mesure temporaire prise dans des circonstances exceptionnelles qui n'existent plus. Insister sur le maintien de ce mécanisme, qui comporte de nombreux défauts, irrégularités et ambiguïtés, témoigne d'une sélectivité flagrante et d'une distinction nette établie entre les Syriens, qui méritent tous d'avoir accès à l'aide humanitaire.

Deuxièmement, l'acharnement des États-Unis d'Amérique et des pays de l'Union européenne à étendre ce mécanisme sous prétexte de faire preuve d'humanité à l'égard du peuple syrien est en contradiction avec le siège immoral, inhumain et sans précédent qu'ils imposent au peuple syrien. Ce siège augmente le nombre de Syriens qui dépendent de l'aide humanitaire.

Troisièmement, certains s'obstinent à empêcher tout progrès dans le fonctionnement du mécanisme d'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front à l'intérieur du pays, c'est-à-dire au-delà des lignes de conflit, ce qui est une indication claire de leur volonté de prouver que le mécanisme est incapable de remplacer le mécanisme transfrontière, bien que le premier soit pleinement conforme aux principes de l'action humanitaire et du respect de la souveraineté syrienne.

Quatrièmement, le sous-financement du plan d'aide humanitaire pour la Syrie, dû au fait que certains donateurs occidentaux ne tiennent pas leurs promesses, compromet l'efficacité des efforts faits pour améliorer les moyens de subsistance des Syriens et entrave les projets de relèvement rapide. Cela a des conséquences catastrophiques sur le quotidien des Syriens et les prive de l'accès aux services de base. Certaines régions de Syrie ne sont alimentées en électricité que pendant une demi-heure par jour, comme l'ont fait remarquer certains orateurs à la présente séance.

Cinquièmement, il est inacceptable de passer sous silence le pillage systématique des trésors nationaux du peuple syrien, tels que le pétrole, le blé et le gaz, par les forces d'occupation des États-Unis et les groupes armés qui leur sont affiliés. Cette pratique prive les Syriens de leurs ressources et exacerbe d'une manière sans précédent les souffrances humaines qu'ils endurent. Les dernières statistiques montrent que la valeur totale des pertes directes et indirectes causées par les forces d'occupation des États-Unis et la prétendue coalition internationale en raison du pillage du secteur pétrolier en Syrie a dépassé 100 milliards de dollars.

Sixièmement, certains, y compris des membres du Conseil, tiennent à dissimuler les effets néfastes des mesures unilatérales, coercitives, immorales et inhumaines imposées au peuple syrien par les États-Unis et les pays de l'Union européenne. Tout argument selon lequel ces mesures ne visent pas tous les aspects de la vie des Syriens est démenti par la réalité des souffrances endurées par le peuple syrien. Il n'y a pas non plus d'exemptions humanitaires, contrairement à ce que certains prétendent. C'est un mensonge pure et simple.

Septièmement, enfin, il convient de dénoncer et de condamner les coupures d'eau que le régime turc et ses organisations terroristes continuent d'opérer sous divers prétextes, ainsi que l'utilisation de l'eau comme arme contre les civils syriens, car priver les citoyens d'eau constitue un crime de guerre en vertu du droit international humanitaire. Cette pratique asphyxie les plus d'un million de Syriens qui vivent dans la province de Hassaké et ses environs. Elle entrave leur accès à l'eau potable, ce qui entraîne l'apparition de maladies, dont le choléra, et empêche l'accès à l'irrigation, créant ainsi une crise de sécurité alimentaire pour les Syriens.

Le Gouvernement syrien continue de faciliter les activités menées par l'ONU et les organisations internationales en Syrie afin de répondre aux besoins du peuple syrien et de renforcer sa résilience. Il souligne toutefois que la crise humanitaire ne sera pas réglée tant que le Conseil de sécurité et le Secrétariat ne se prononceront pas sur la politisation du dossier de l'aide humanitaire, le retour des réfugiés, l'extorsion par certains donateurs, le pillage systématique effectué par les forces d'occupation des États-Unis et les pratiques irresponsables du régime turc, ou feront fi des effets néfastes des mesures coercitives unilatérales.

La crise humanitaire en Syrie ne pourra être réglée que lorsque le Conseil agira immédiatement pour lutter contre le terrorisme et mettre fin aux violations répétées de la souveraineté de la Syrie et qu'il appellera à la levée inconditionnelle et immédiate des mesures coercitives illégales, et lorsque les donateurs honoreront les engagements qu'ils ont pris au titre du plan d'aide humanitaire. Le Conseil de sécurité doit également demander instamment une augmentation, en quantité et en qualité, des projets de relèvement rapide. En outre, le Conseil doit garantir la distribution équitable et sans discrimination de l'aide humanitaire d'urgence et remédier au problème posé par les mines, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés, qui constituent une réelle menace pour la vie des Syriens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Secrétaire général adjoint Griffiths de leurs exposés sur l'évolution de la situation.

Après plus d'une décennie de conflit, la seule manière de mettre fin à la crise en Syrie est d'appliquer un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, et facilité par l'ONU. Nous saluons les efforts que

M. Pedersen continue de déployer et ses échanges avec les parties en vue de mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve la Commission constitutionnelle. Dans ce contexte, nous nous félicitons de sa récente visite à Damas et de son interaction étroite avec les autorités de la République arabe syrienne. Nous soulignons que la Commission doit exécuter sa mission en adhérant strictement à son mandat et à son règlement intérieur, sans ingérence de tierces parties ni pression extérieure, et sans être assujettie à des délais artificiels. Le rôle de l'ONU doit se limiter à la facilitation. Ces efforts doivent être pleinement dirigés et contrôlés par les Syriens.

Nous restons convaincus que la fin de l'occupation et le rétablissement complet du respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne sont des conditions préalables à tout règlement politique. De même, la paix et la sécurité dans le nord de la Syrie ne peuvent être instaurées qu'en défendant et en respectant pleinement la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays. Toute action militaire ne ferait qu'aggraver la situation humanitaire déjà désastreuse. L'Iran condamne une nouvelle fois le pillage des ressources naturelles du peuple syrien, notamment des produits pétroliers, dans les zones occupées par les forces étrangères. Le terrorisme représente toujours une menace sérieuse pour la Syrie et l'ensemble de la région. Toutefois, la guerre contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour porter atteinte à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la Syrie. À cet égard, la présence illégale de forces étrangères dans certaines parties de la Syrie, qui a créé des conditions idéales pour les activités terroristes, doit prendre fin sur-le-champ.

Sur le front humanitaire, nous saluons les efforts déployés par l'ONU et ses organismes pour apporter une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Malgré ces efforts, la situation humanitaire en Syrie est difficile, et les problèmes économiques du pays, qui persistent, ont d'importantes répercussions. Nous avons pris note du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation humanitaire en Syrie (S/2022/933), qui souligne que le pays doit faire face à divers défis, notamment les difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la propagation du choléra dans tout le pays. Selon le rapport, l'accès à l'électricité figure parmi les trois principaux besoins non satisfaits. Le rapport indique que 15,3 millions de personnes compteront sur le relèvement rapide et l'aide à la subsistance en 2023. Il souligne également que le manque d'électricité a rendu l'accès aux principaux services de base plus difficile pour la population. Nous appuyons pleinement l'appel

à continuer de développer les projets de relèvement rapide, y compris ceux visant à assurer l'approvisionnement en électricité en Syrie, car ils sont essentiels pour rétablir l'accès aux services de base et ne doivent pas être entravés par des sanctions unilatérales. Nous demandons également une répartition non discriminatoire et équitable des projets de relèvement rapide, ainsi que leur transparence et leur prévisibilité.

Le maintien de mesures coercitives unilatérales et illégales reste l'une des causes principales à l'origine des conditions épouvantables en Syrie, où ces mesures ont exacerbé la situation humanitaire. Leurs effets négatifs sont également mis en évidence dans le rapport du Secrétaire général, qui exprime de sérieuses inquiétudes quant aux conséquences involontaires des sanctions sur l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'électricité. Des efforts doivent donc être déployés d'urgence pour lever ces mesures illégales, qui ne peuvent que prolonger les souffrances de la population.

Nous soulignons l'importance du mécanisme transfrontière. Toutefois, nous pensons qu'il doit s'agir d'un dispositif temporaire et que les préoccupations légitimes de la République arabe syrienne, notamment s'agissant de veiller au respect de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale, doivent être pleinement prises en considération. En outre, l'absence de progrès significatifs dans l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, ainsi que sa répartition inéquitable et discriminatoire, constituent un défi qui doit être relevé rapidement et de manière adéquate.

Malgré les appels répétés de la Syrie, le Conseil de sécurité a maintenu un silence assourdissant concernant l'agression continue et les attaques terroristes du régime israélien contre la Syrie, refusant de condamner ces crimes flagrants. Par conséquent, le régime israélien s'est senti encouragé à poursuivre ses violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que ses attaques dirigées systématiquement et intentionnellement contre des civils et des infrastructures civiles, qui constituent des violations flagrantes du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations Unies. En vertu de la Charte et du droit international, la République arabe syrienne a le droit naturel de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts nationaux et sa sécurité.

Nous appuyons des initiatives telles que la réconciliation locale et nationale, qui sont essentielles pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées,

et nous sommes prêts à contribuer à leur réussite. Nous restons persuadés qu'une Syrie sûre, stable et prospère est dans l'intérêt du peuple syrien, de la région et de la communauté internationale. À cette fin, nous sommes favorables à ce que la Syrie joue un rôle important dans la région et nous sommes plus que jamais déterminés à renforcer nos relations avec ce pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioğlu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths et l'Envoyé spécial Geir Pedersen.

Le rapport du Secrétaire général (S/2022/933), établi en application de la résolution 2642 (2022), illustre clairement la gravité de la situation humanitaire en Syrie. Comme le souligne le rapport, la crise humanitaire se prolonge et les besoins de la population ne cessent de croître au fil des ans. Les prévisions tablent encore sur une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, qui est désormais estimé à 15,3 millions, soit le chiffre le plus élevé depuis le début du conflit en 2011. Les durs mois d'hiver suscitent des préoccupations particulières, surtout pour les populations les plus vulnérables, notamment les déplacés, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Compte tenu de ces sombres perspectives, il est plus important que jamais de continuer à fournir une aide humanitaire vitale. L'opération transfrontière s'est avérée être une solution fiable pour acheminer l'aide humanitaire destinée aux millions de personnes vivant dans le nord-ouest de la Syrie. Grâce à cette opération étroitement surveillée, l'ONU vient en aide à 2,7 millions de personnes chaque mois, et ce, de manière responsable et transparente. Cette assistance va au-delà de l'aide matérielle et comprend un appui essentiel en matière d'éducation, de protection et de services de santé.

Rien ne peut se substituer à la portée, à l'ampleur et à l'efficacité de cette opération transfrontière. Depuis l'adoption de la résolution 2585 (2021), les organismes des Nations Unies ont mené à bien neuf missions exigeant le franchissement de lignes de front vers le nord-ouest de la Syrie, en complément de l'opération transfrontière massive. Depuis l'adoption de la résolution 2642 (2022), des convois ont acheminé de l'aide chaque mois, en août, septembre, octobre et novembre, la dernière mission en date, la quatrième, s'étant déroulée le 30 novembre. Le rapport du Secrétaire général sur les besoins humanitaires en Syrie fournit également des informations détaillées sur les progrès réalisés en

matière de relèvement rapide. Nous continuons d'insister sur le fait que toutes les régions devraient bénéficier équitablement de ces projets, sur la base des évaluations des besoins effectuées par l'ONU.

Nous sommes maintenant à exactement trois semaines de la date d'expiration de l'autorisation par le Conseil de sécurité du mécanisme transfrontière des Nations Unies. Ce qu'il faut faire est clair. Ce dont le peuple syrien, l'ONU et la communauté internationale ont besoin est clair. Comme nous l'avons déjà dit dans cette salle, il n'y a pas d'arrière-pensée ici. L'objectif est simplement de sauver la vie des personnes qui dépendent de cette aide.

Les résolutions sur la question adoptées par le Conseil de sécurité depuis 2014 ont affirmé l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité politique de la Syrie. Elles ont établi les modalités de contrôle, de surveillance, de transparence et de responsabilité pour l'aide des Nations Unies et permettent au Conseil de sécurité de superviser ce processus. L'arrêt de la fourniture par l'ONU de l'aide alimentaire, d'articles médicaux indispensables et d'autres types d'aide vitale menacerait la vie des millions de personnes qui comptent sur nous pour survivre. Nous appelons une nouvelle fois tous les membres à être guidés uniquement par des considérations humanitaires. Nous ne pouvons pas nous permettre de politiser cette question. Nous exhortons le Conseil à continuer de faire ce qui est juste en appuyant le maintien de l'indispensable mécanisme transfrontière des Nations Unies au-delà du mois de janvier 2023.

Selon l'*Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2023* du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Syrie se classe au deuxième rang de la liste des pays nécessitant le plus de ressources pour les activités d'aide humanitaire qui les concernent. L'aptitude de l'ONU et de ses partenaires humanitaires à répondre aux besoins à grande échelle de la Syrie dépend autant de l'accès à un financement suffisant que de l'accès aux personnes dans le besoin. Il est préoccupant que les niveaux de financement des plans d'intervention humanitaire en Syrie restent désespérément bas au fil des ans. Cette tendance négative s'est poursuivie cette année, le plan ne recevant que 43 % du budget nécessaire pour 2022. Nous nous faisons l'écho des appels lancés pour qu'un financement adéquat soit alloué à la réponse humanitaire des Nations Unies en Syrie.

Les crimes commis par les organisations terroristes opérant respectivement sous le nom de Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG) et de Forces démocratiques syriennes (FDS)

sont profondément préoccupants. Ces deux dernières années, plus de 500 Syriens ont été tués lors d'attaques du PKK/YPG dans le nord de la Syrie. Le PKK/YPG et les FDS oppriment la population dans le nord-est et poursuivent des objectifs séparatistes. Le fait de soutenir ces organisations terroristes et séparatistes sous le prétexte de combattre Daech va, d'abord et avant tout, à l'encontre des résolutions pertinentes de l'ONU, qui réaffirment un attachement fort à l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le PKK/YPG fait également peser une menace existentielle sur la sécurité nationale de mon pays. Les attentats du mois dernier sur la place Taksim, à Istanbul, et à Karkamış, dans la province de Gaziantep, ont une fois de plus exposé au grand jour le vrai visage du terrorisme du PKK/YPG et des FDS qui a trouvé refuge dans le nord de la Syrie. Aucun pays n'est en droit de nous faire la leçon sur la manière dont nous combattons le terrorisme. Nous rejetons les déclarations condescendantes que nous avons entendues aujourd'hui à propos de ce que nous devrions et ne devrions pas faire tandis que nous défendons nos frontières et protégeons notre peuple. Notre détermination est inébranlable. Nous continuerons

de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger notre peuple et assurer la sécurité de nos frontières.

Une solution durable au conflit syrien ne peut être trouvée que par des moyens politiques et conformément à la résolution 2254 (2015). Il est crucial que le processus politique ne soit pas paralysé. Les sessions de la Commission constitutionnelle doivent se poursuivre sous les auspices de l'ONU. Nous escomptons que la neuvième se tiendra dès que possible. Il convient que toutes les parties concernées y soient encouragées. Le succès du processus politique doit être une priorité pour tous.

Quant au représentant du régime syrien, je ne lui ferai pas l'honneur d'une réponse à sa déclaration hallucinante et délirante.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 25.